COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 août 2004

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 18 août 2004, à 18 heures, salle de réunions de la Communauté de Communes de la Vanne à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

<u>Etaient présents</u>: MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents,

Mmes ONIS Oksana, LEPERLIER Françoise, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, DERVOUT Jackie, JUSZCAZK Miecyslaw, KOEHLER Jean-Claude, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, RENAULT Michel, RIGAUX Denis, SIMONNET Maurice, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme PELLETIER Mauricette, MM. BONNAUD Rémy, MAILLARD Georges, VAUCOULON Gérald.

Etait aussi présent : M. POISSON Jacques (Maire de Les Clérimois).

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le Conseil Communautaire accueille madame STANIA Suliane élue déléguée titulaire pour la commune de Les Sièges, monsieur CHEMOLLE Roger étant élu délégué suppléant.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Désignation d'une commission d'appel d'offres :

Le Président rappelle les termes de la réglementation relative aux commissions d'appel d'offres.

Pour notre communauté de communes, la commission doit être constituée, outre son Président (ou son représentant), de trois membres titulaires et de trois suppléants.

Le Conseil élit en son sein, pour toute la durée du mandat, les titulaires suivants : MM DERVOUT Jackie, LEROY Marcel, et SIMONNET Maurice, ainsi que les suppléants : MM, CHEMOLLE Gilbert, PUTHOIS Alain et BOIZET Bernard.

Collecte et Traitement des Ordures Ménagères :

Le Président informe les membres du conseil de la réception d'une seule réponse suite aux appels d'offres pour la collecte et pour le traitement des ordures ménagères sur la Communauté de Communes de la Vanne.

La date d'ouverture des plis est fixée au vendredi 27 août 2004 à 10 heures à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Yonne, la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et le Trésorier de la Communauté de Communes de la Vanne seront conviés à assister à cette procédure.

Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la déchèterie :

Le Président présente aux membres du conseil les deux propositions reçues dans le cadre de l'appel à la concurrence qui avait été lancé début juin pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie.

Les membres du conseil estiment ces propositions trop onéreuses et décident de déclarer infructueux cet appel à la concurrence.

Le Conseil Communautaire charge le Président de renégocier ces offres et souhaite que d'autres entreprises soient contactées afin de pouvoir faire jouer la concurrence.

Indemnités de fonction du Président :

Le Conseil Communautaire de la Vanne revalorise l'indemnité de fonction du Président, le mode de calcul de ces indemnités attribuées aux exécutifs des EPCI étant modifié par l'effet des dispositions du décret n° 2004-615 du 25 juin 2004. lesquelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2004.

Le Président ayant quitté la salle, Sous la présidence de M. Leroy, les membres du conseil se concertent et décident d'attribuer en tant qu'indemnité de fonction au Président, 18% de l'indice brut 1015 majoré.

Mission de la Direction Départementale de l'Equipement pour la Zone d'Activités :

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la réception de la facture concernant l'étude de viabilisation de la Zone d'Activité à Bagneaux réalisée par la D.D.E. en 2001.

Il informe le Conseil Communautaire qu'il a demandé un report de paiement en 2005 afin que cette somme puisse être prévue au budget de la Zone d'Activités.

D'autre part, les membres du conseil se rangent à l'avis de la D.D.E. qui propose l'abandon de cette mission suite aux modifications des réglementations en matière d'urbanisme et dans le domaine des marchés publics.

Décision modificative sur le budget de la Zone d'Activités :

L'acquisition du terrain de la Zone d'Activités ayant été effectuée avec un emprunt à taux révisable et les taux de crédit ayant diminué, le Président explique aux conseillers que la Communauté de Communes a remboursé plus de capital et moins d'intérêt sur l'année 2004.

Le Conseil décide d'inscrire un montant de 177,00 € au compte 1641 (capital des emprunts) par prélèvement au compte 6611 (intérêts des emprunts).

Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales :

Le Président fait lecture des propositions et devis des géomètres et façonniers, reçus pour la réalisation des fonds de plans cadastraux pour les communes de Les Sièges, Vareilles, Bagneaux, La Postolle et Chigy. Il présente l'analyse de ces offres élaborée par les services de la Direction Départementale de l'Equipement.

Les membres du conseil ne retiennent pas la proposition du moins disant en raison de son éloignement géographique et des frais de ports prévus et non chiffrés qui viendraient s'ajouter au montant de la facture.

Le Conseil Communautaire opte pour l'offre la mieux disante qui est celle de la SCP HELMER-BONNAUD pour un montant de . Cette société est celle qui a précédemment réalisé les fonds de plans de Les Clérimois et de Villeneuve l'Archevêque, ce qui offrira une meilleure cohérence pour l'exploitation des documents cartographiques.

Acquisition jeux d'enfants pour Villeneuve l'Archevêque :

Le Conseil Communautaire décide de faire l'acquisition de jeux d'enfants pour le square des Marronniers à Villeneuve l'Archevêque, pour un montant de 1.750,00 €uros H.T. ainsi que d'un panneau d'informations (obligatoire) pour un montant de 169.00 €uros H.T.

<u>Assurances du Personnel :</u>

La société d'assurances précédemment retenue par le conseil pour assurer le personnel de la Communauté de Communes de la Vanne, ayant dénoncé son

contrat avec le Centre de Gestion de l'Yonne, le Conseil Communautaire est en attente de la nouvelle entreprise qui sera retenue par le Centre de Gestion.

Questions diverses:

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été contacté par une société souhaitant le rencontrer afin de lui soumettre un projet d'implantation d'éoliennes.

Madame ONIS fait part des problèmes qui persistent quant à la fréquence de ramassage des papiers et des corps creux sur la commune de La Postolle. Le secrétariat prendra contact avec l'entreprise.

La séance a été levée à 19 heures 15.